



MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES  
SOLIDARITÉS

Direction générale de la Santé

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Direction Générale de la  
Concurrence, de la Consommation  
et de la Répression des Fraudes

Paris, le 12 octobre 2005

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Danger présenté par une consommation excessive du champignon « Tricholome équestre »

En cette période de récolte de champignons sauvages, les amateurs doivent être informés que le Tricholome équestre (*Tricholoma equestre*, *Tricholoma flavovirens*), encore appelé « Chevalier », « Bidaou », Canari, ou encore « Jaunet », est interdit à la vente et à l'importation par un décret du 19 septembre 2005 portant interdiction de plusieurs espèces, sous-espèces ou variétés de champignons (Journal officiel du 21/09/2005).<sup>1</sup>

En effet, ce champignon présenté jusqu'alors par la plupart des ouvrages sur le sujet comme comestible peut en réalité s'avérer dangereux en cas de consommation excessive (estimée à environ 150 grammes et plus de champignons frais) en l'espace de quelques jours. Le Tricholome équestre est essentiellement consommé dans le Sud-ouest de la France (mais on peut le retrouver dans toutes les régions françaises).

12 cas de rhabdomyolyses aiguës (destruction des cellules musculaires), survenus dans le Sud-ouest de la France entre 1992 et 2000, dont trois cas mortels ont été rapportés<sup>2</sup>. Les cas observés ont été clairement imputés à une consommation excessive de tricholome équestre. Le temps de latence varie de 24 à 72 heures après le dernier repas. Les premiers signes associent une fatigabilité musculaire anormale, des douleurs musculaires prédominant au niveau des hanches et des épaules ainsi que des sueurs sans fièvre. Les troubles digestifs sont mineurs voire absents. Les symptômes associés à une consommation de Tricholomes doivent faire l'objet d'une consultation sans délai.

Il est conseillé aux ramasseurs individuels de :

- ne pas consommer ce champignon; en particulier après des troubles évoquant une intoxication, même bénigne, à ce champignon car on ne peut exclure une sensibilité individuelle.
- consulter rapidement un médecin si des douleurs musculaires apparaissent en cas de consommation de Tricholomes,

Il est rappelé aux amateurs de champignons sauvages de ne consommer que des produits parfaitement identifiés comme comestibles et au moindre doute de consulter un pharmacien.

#### **Contacts presse :**

DGCCRF Gérard Péruilhé Tel : 01 44 97 23 91 E-mail : communication@dgccrf.finances.gouv.fr

DGS Laurence Danand. Tel : 01 40 56 52 62. E-mail : laurence.danand@sante.gouv.fr , [www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)

<sup>1</sup> <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=ECOC0400035A>

<sup>2</sup> Bedry R, Baudrimont I, Defieux G, Creppy E, Pomiers J, Dupon M, Gabinski C, Chapalain JC et Godeau P. « Wild-mushroom intoxication as a cause of rhabdomyolysis ». New England Journal of Medicine. Vol. 345 :798-802 (September 13, 2001).



*Tricholoma equestre*, *Tricholoma flavovirens*